

Administrateurs Judiciaires
Marc CHAPON - Vincent Gillibert - Vincent ROUSSEAU

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'étude du dossier de reprise ou d'entrée au capital (« la Reprise ») de la société SPIREXEL, par :

Nom et qualité du signataire de l'engagement :

Dénomination sociale (si applicable) :

Forme sociale (si applicable) :

Montant du capital social (si applicable) :

Numéro de RCS (si applicable) :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Coordonnées téléphoniques :

(« le Candidat Repreneur »)

vous avez manifesté le désir de recevoir un certain nombre d'informations relatives à cette société, et ce aux fins de vous permettre de formuler une offre portant sur l'acquisition de tout ou partie du capital ou d'éléments d'actifs de la société SPIREXEL.

Le présent engagement de confidentialité (« l'Accord ») a pour but de formaliser notre accord pour maintenir le caractère confidentiel des documents et informations qui vous seront transmis.

Seront notamment considérées comme informations confidentielles :

1. toutes les informations, de quelque nature qu'elles soient, ayant trait à la société SPIREXEL et que vous avez obtenues ou que vous obtiendrez soit par écrit, soit oralement, de la société SPIREXEL, de ses conseils, de l'Administrateur Judiciaire, la SELARL ANASTA, et de toutes personnes ayant ou ayant eu des relations contractuelles avec la Société SPIREXEL, et
2. toutes les analyses, compilations, études et autres documents que vous aurez préparés ou fait préparer et qui incorporeront, feront référence à, ou simplement résulteront des informations visées ci-dessus.

Il est convenu cependant que cette obligation de confidentialité à laquelle vous souscrivez par la signature du présent document ne couvrira pas les informations qui, au sens des présentes, devraient être considérées comme informations confidentielles mais qui, à l'époque où elles vous seront révélées, seront déjà publiques ou qui

deviendront publiques après qu'elles vous auront été révélées et ce, d'une manière autre que par une violation que vous auriez commise des engagements auxquels vous souscrivez aux termes des présentes.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, et de la communication d'informations confidentielles, vous vous engagez, par la signature du présent document, sans condition, limitation ou restriction aucune à :

- n'utiliser les informations confidentielles qu'aux seules fins d'évaluer les actifs la société SPIREXEL en vue de formuler une offre de reprise, et ce en aucune manière de façon à nuire aux intérêts de la Société ou de son fonds de commerce, ni à en faire un autre usage à caractère commercial,
- considérer comme destinées à votre seul usage, toutes les informations confidentielles sans exception aucune,
- ne pas divulguer, à quelque personne que ce soit, et notamment à un autre acquéreur potentiel, l'existence même de négociations ou de discussions entre les dirigeants de la société SPIREXEL, leurs conseils et vous et vos conseils, sans l'accord préalable de la Société ou de l'Administrateur Judiciaire,
- ne contacter que les personnes expressément désignées par la Société ou l'Administrateur Judiciaire comme interlocuteur, étant entendu que les personnes non expressément autorisées à communiquer ne pourront être contactées et informées du projet de cession,
- ne pas faire de copies des documents contenant des informations confidentielles sans accord préalable des dirigeants de la Société ou l'Administrateur Judiciaire,
- ne prendre contact avec aucun des clients de la Société, aucun de ses fournisseurs, ni aucun de ses employés sur la base d'informations confidentielles à moins d'y être expressément autorisé, par écrit, par la Société ou l'Administrateur Judiciaire,
- ne pas détourner et utiliser les Informations Confidentielles aux fins notamment de débauchage du personnel et/ou de détournement de clientèle pendant une période de 24 mois,
- ne pas divulguer un quelconque élément soit des termes et conditions qui font l'objet desdites négociations et discussions, soit de l'offre qui pourrait en résulter, sauf autorisation des dirigeants de la société ou de l'Administrateur Judiciaire,
- Ne pas communiquer les Informations Confidentielles et/ou en discuter par écrit ou verbalement qu'avec vos salariés participant à la préparation de la proposition de reprise et les conseils extérieurs que vous aurez engagés, en les informant du caractère confidentiel des informations transmises et vous assurerez du respect de la confidentialité par ces personnes, si cela est nécessaire à la préparation d'une offre de reprise ou d'acquisition des titres et seulement dans ce but.

Par la signature du présent document, vous vous engagez, en outre, dans l'éventualité où vous ne procéderiez pas, pour quelque raison que ce soit, à l'acquisition d'actifs de la Société à :

- retourner immédiatement à l'Administrateur Judiciaire tous les documents ayant trait à la Société, qui vous auraient été remis, ainsi que toutes les copies que vous auriez tirées de ces documents ou transmises à vos employés et/ou conseils,
- détruire tous les rapports, documents informatiques et autres documents de travail que vous auriez préparés et ce si vous décidez de mettre un terme à votre démarche ou à la première demande de l'Administrateur Judiciaire, quel que soit le degré d'avancement des négociations et des investigations.

Par le présent vous reconnaissez que bien que les dirigeants et associés de la Société » se soient efforcés de faire figurer dans les documents transmis des informations réputées vraies et véritables, ni ces derniers, ni leurs conseils respectifs, ni l'Administrateur Judiciaire, ne peuvent être tenus responsables de la véracité ou du caractère exhaustif des Informations Confidentielles ni de toute décision que vous que vous pourrez prendre résultant de leur utilisation.

Vous reconnaissez également l'importance de maintenir confidentielle l'opération visée ainsi que les documents transmis et pouvoir être tenu responsable de dommages et intérêts vis-à-vis de la Société et/ou de ses actionnaires en cas de manquement du présent Accord.

Dans l'hypothèse où la société SPIREXEL, ses dirigeants, ou ses conseils renonceraient à exercer un quelconque droit résultant des présentes, ils ne pourraient en aucun cas être considérés comme ayant renoncé définitivement à se prévaloir de l'une quelconque des clauses du présent document.

Le présent engagement de confidentialité est soumis au droit français. L'engagement de garder ces informations confidentielles se prolongera pendant cinq ans à compter de la signature du présent Accord. Tout différend/litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce d'AIX EN PROVENCE.

Fait à :, le

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SIGNATURE (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

